



Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par la soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue lundi, le 5 octobre 2026 à 19 h 39 à la salle du Conseil municipal au 520, 2^e avenue à Weedon, le Conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2026-152 intitulé :

RÈGLEMENT N° 2026-152

RÈGLEMENT CONCERNANT LES STRUCTURES DE RUES

Le règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 6^e jour du mois d'octobre 2026.

Josée Bolduc
Directrice générale et greffière-trésorière